

Documents à joindre à l'inscription :

**le paiement de la cotisation
doit être effectué dans son
intégralité à la remise du
dossier**

- 2 photos d'identité (*sauf renouvellement*)
- 1 certificat médical (moins de 03 mois) autorisant la pratique de karaté et tamponné le passeport
- un premier versement de **70 euros** minimum à l'inscription (*les 70 euros sont compris dans le prix de la cotisation*)
- **règlement de 180 euros pour les enfants de moins de 15 ans, 200 euros pour les plus de 15 ans, 130 euros pour les adhérents du Body Karaté.**
- **pour le paiement en chèque :** en trois chèques voir quatre chèques maximum avec au dos la date d'encaissement : les 1^{er} ou les 15 du mois. Le dernier encaissement s'effectuera le 15 janvier.
- fiche d'inscription

*La licence et l'assurance sont comprises dans la cotisation.
Sont acceptés les paiements en chèques, en numéraire,*

en coupon sport ANCV, en chèque vacances ANCV.